Basket-ball

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

Commission Sportive Basket-Ball Handisport
basket@handisport.org

Bordeaux, le 06/10/2022

Madame, Monsieur,

En raison de la reprise de l'épidémie de Covid-19, la Commission Fédérale Basket Fauteuil de la Fédération Française Handisport a souhaité actualiser les règles de report de match pour cause de Covid-19.

Toute demande de report d'une rencontre pourra être étudiée uniquement si :

- **Au moins trois (3) joueurs** de l'effectif sont absents pour cause de Covid-19 (cas positifs ou cas contact nécessitant une mesure d'isolement) ; OU
- **Au moins deux (2) joueurs de l'effectif classés 1.0 ou 1.5 point** sont absents pour cause de Covid-19 (cas positifs ou cas contact nécessitant une mesure d'isolement)

Dans les deux cas, **les joueurs absents ont, à minima, participé à 50% des rencontres** (entrée en jeu effective au cours du match) avec l'équipe concernée par la demande de report depuis le début de la saison sportive 2022/2023.

La demande de report s'effectue auprès du :

- Directeur Sportif pour l'Elite Nationale Bastide Médicale et Nationale 1 MMO
- Directeur Sportif Adjoint pour les divisions Nationale 2 et Nationale 3.

Les documents de santé, tels que les tests positifs, les justificatifs d'isolement établis par l'ARS sont transmis dans les plus brefs délais au médecin de la Commission Fédérale Basket Fauteuil par mail : clbenderitter@gmail.com

Après étude des éléments portés à sa connaissance, la CFBF pourra accepter ou refuser la demande de report et ce, sur avis médical. En cas de refus, la CFBF précisera le motif. La notification de la décision sera effectuée par courriel aux deux clubs en cas d'acceptation de la demande, au seul club demandeur en cas de refus.

BINOT Stéphane - Directeur sportif
Commission Fédérale Basket Fauteuil - Fédération Française Handisport